

La formation complémentaire d'initiative locale

Estivals, Simon

Professeur, Lycée professionnel d'Hendaye.

Mise en place depuis quatre années, cette formation s'adresse à un public titulaire d'un baccalauréat commercial de l'enseignement professionnel ou technique. Elle prétend former ces élèves à l'espagnol commercial et au milieu professionnel espagnol. Pour ce faire, quatre cent heures de cours sont étalées d'octobre à avril. Mai et juin correspondent à la période de stage dans une entreprise espagnole.

L'enseignement et les relations transfrontalières en France

Leralu, Claudine

Insaeatrice honoraire Éducation Nationale.

L'Alsace s'est engagée dès 1984 dans le programme "Apprendre la langue du voisin". La Moselle et l'académie de Nancy-Metz ont déjà une grande expérience dans les échanges avec la Sarre. Le Nord-Pas de Calais se tourne vers l'Angleterre, la Belgique et les Pays-Bas. La Savoie établit actuellement des liens avec le Val d'Aoste, et enfin, l'académie de Nice consolide ses relations avec les provinces italiennes voisines, dans le cadre du programme Interreg.

Les habitants des territoires frontaliers ont toujours su utiliser les ressources scolaires existantes, notamment en inscrivant leurs enfants dans les écoles du pays voisin. Les échanges naissent souvent d'initiatives individuelles. Relayées davantage par les instances locales que par l'Education Nationale, ces actions souffrent de fragilité, et leur suivi est parfois compromis. Aussi, une question se pose: comment passer du choix familial et des initiatives privées à des structures institutionnelles et concertées?

Néanmoins, l'expérience montre que les réalisations précèdent en général les cadres institutionnels.

Le débat

De nombreux obstacles freinent le développement de ces échanges

Le monde adulte se montre souvent réticent. A Hendaye et Irun, par exemple, seulement une dizaine de familles ont accepté d'héberger des enfants lors d'une récente opération d'échange. Les stages linguistiques souffrent également de ce climat.

Le Gouvernement français, contrairement à celui du Pays Basque, ne subventionne pas les élèves stagiaires à l'étranger. Ces aides existent, mais ne correspondent pas à une politique officielle du Gouvernement Basque. Toute politique avec l'étranger (y compris l'enseignement transfrontalier) relève de la compétence du ministère central.